

Compte rendu de la réunion du conseil municipal

Du 30 Novembre 2018.

Présents : 13

Absents : néant

Le compte rendu de la séance du 21 Septembre est adopté.

Mr Jacky MARTINET assure le secrétariat .

Réunion ordinaire à 18 h.

Ordre du jour :

- Subventions : le CM accepte la proposition de la commission des finances et fixe le montant de la répartition pour l'année 2018 à 9.360 €.
- Convention d'adhésion à la mission de médiation : le CM accepte (sauf 1 abstention : Mr MELLAN) cette médiation avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.
- Forêt communale : Le CM décide de ne plus adhérer à l'association des communes forestières de Savoie.

Suite aux invendus des coupes de bois et en accord avec le représentant de l'ONF le CM charge le Maire de prendre contact avec la Sté SG BOIS pour une négociation amiable.

Maintien son refus d'inscrire de nouvelles parcelles communales au régime forestier.

- Taxe de séjour : Le Maire rappelle que le conseil communautaire a adopté le 12 Sept.2018 le principe de l'instauration d'une taxe de séjour pour l'ensemble des établissements non classés ou chambres d'hôtes à compter du 1^{er} Janvier 2019. Et expose les modalités d'application. Le CM accepte la proposition.
- SIRTOMM :Rapport sur la qualité et le prix du service : pour information : rapport pour l'année 2017.

-
- Conseil d'école : information sur le conseil d'école du 05

Novembre 2018.

- Réhabilitation salles des fêtes : présentation du projet de travaux et du devis proposé par l'architecte. Le CM accepte le projet : montant estimé à :268.478 €. Charge le Maire d'établir le dossier de demande d'aide auprès des services de l'Etat.
- Communauté de communes : Approbation de la modification des statuts de la Com.Com.
- Accessibilité des handicapés et personnes à mobilité réduite : achat de plaques podotactiles : montant estimé à 2.000 €.Le CM accepte la proposition et charge le Maire d'effectuer l'achat.
- Divers : Travaux construction centrale hydraulique : signalisation.

Les travaux d'aménagement « place de la mairie » doivent débiter courant Décembre.

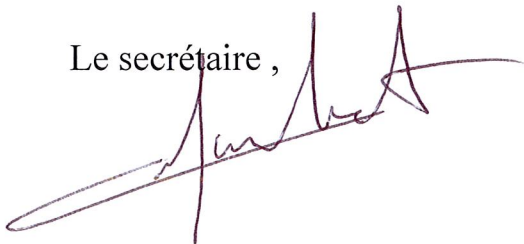
Mise en place d'une commission de contrôle de la liste électorale

Résultats rapports d'analyse « légionella » : eau conforme.

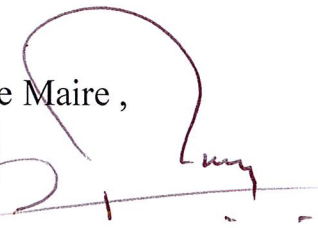
Courriers SDES et ENEDIS sur tarifs puissance électrique sur éclairage public.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h05

Le secrétaire ,



le Maire ,



Réunion extraordinaire : 19 h.

Ordre du jour :

Création d'une commune nouvelle entre les communes
d'AIGUEBELLE et de RANDENS.

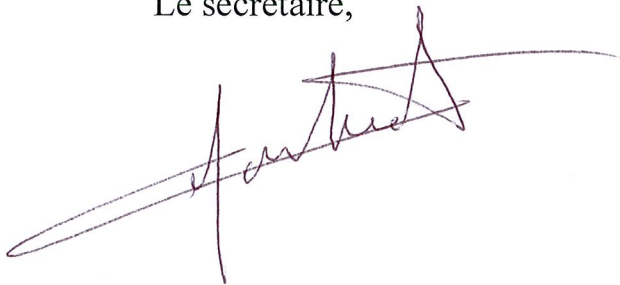
Résultat du vote du conseil municipal : 10 Pour

3 contre.

Le projet de création d'une commune nouvelle appelée « Val d'arc » est accepté.

L'ordre du jour est épuisé : la séance est levée à 19 h 25.

Le secrétaire,



le Maire ,

